PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE DU 06 NOVEMBRE 2018

<u>Présents</u>:

Directrice Mme DEBOUT

Enseignantes Mme MAISONNEUVE, Mme KICZINSKI, Mme VINCENT Représentants Mairies Mme PHARISIEN, Maire de Villeneuve Saint Denis Mme FOURNOT, 1er adjointe de Favières (RPI)

M. VANACKER, Conseiller municipal de Villeneuve Saint Denis

Absents excusés :

M. l'Inspecteur M. MOULHIAC, Inspecteur de Chaumes-en-Brie

Enseignantes Mme BAUDRIER, Mme BREHIER

Représentant mairie VSD M. ROYNARD, Conseiller municipal de Villeneuve Saint Denis

Séance ouverte à 19h30 - Séance levée à 22h50

1. Résultat de l'élection des représentants de parents d'élèves

Le taux de participation à l'élection est de 44,67 % (contre 62,33 % l'an dernier et 47 % il y a deux ans), il y a eu 67 suffrages pour 150 parents inscrits. (57 bulletins exprimés et 10 bulletins blancs ou nuls).

Sont élus en tant que titulaires : Mme Cavigioli Elodie, Mme Catarino - Joaquim Cécilia, Mme Thomas Sabrina II reste un poste vacant. Il n'y a pas de suppléants.

Les coordonnées des parents élus ont été diffusées sur les blogs des classes durant les congés d'automne et seront collées dans les cahiers de liaison en fin de semaine pour faciliter l'accès de cette information à tous les parents.

2. Rappel du rôle du conseil d'école

• Mme La Directrice rappelle le rôle du conseil d'école : vote du règlement intérieur de l'école, adoption du projet d'école, avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (modification du RPI, intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène et sécurité des enfants, etc.) et l'organisation d'activités complémentaires ou culturelles.

Il est composé des enseignants de l'école et un membre du RASED, des parents d'élèves élus en nombre égal au nombre de classes de l'école, du maire ou de son représentant (communes de VSD et de Favières) et le conseiller chargé des affaires scolaires, des personnes invitées en fonction des points abordés à l'ordre du jour, de l'Inspecteur et du DDEN local (délégué départemental à l'Éducation nationale) membres de droit.

- L'équipe sollicite les représentants élus pour mobiliser les parents à participer activement aux différentes manifestations, qui seront nombreuses cette année et dont l'objectif premier sera le financement des sorties scolaires, mais aussi le financement d'une future classe découverte dans les années à venir.
- La directrice demande aux parents élus d'adresser leurs questions 10 à 15 jours avant la date du Conseil d'Ecole afin qu'elles puissent être incluses à l'ordre du jour du conseil, qui sera diffusé au plus tard une semaine avant la date du conseil.

3. Vote du règlement intérieur

• L'équipe enseignante propose une modification au règlement intérieur, qui a été élaboré conformément au règlement type départemental. Cette modification est la suivante :

« - Matériels et objets interdits

a. Objets personnels ou objets de valeur

Nous demandons aux parents de ne pas laisser leurs enfants amener des objets personnels ou de valeur à l'école. L'équipe pédagogique dégage toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

Tout objet de ce type pourra être confisqué. Les parents seront tenus alors de venir le chercher auprès du directeur.

b. Téléphone portable ou autre équipement électronique

En référence à la <u>loi n° 2018-698 du 3 août 2018</u> et à <u>l'article L. 511-5 du code de l'éducation</u>, <u>l'utilisation d'un téléphone</u> mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'enceinte de l'école, à <u>l'exception des usages pédagogiques menés sous le contrôle des enseignants</u>. Son utilisation est également interdite en dehors des activités pédagogiques dirigées par les enseignants, pendant toute activité liée à <u>l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte</u> (plateaux sportifs, sorties scolaires,...).

Cette interdiction ne s'applique pas aux équipements que les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont autorisés à utiliser dans les conditions prévues au chapitre Ier du titre V du livre III du code de l'éducation et sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'aide individualisé (PAI). Un membre de l'équipe enseignante ou d'éducation peut confisquer le téléphone portable ou tout autre équipement terminal de communications électroniques de l'élève si celui-ci en fait usage en méconnaissance de l'article précédent. L'objet confisqué sera restitué aux horaires de sortie des classes. »

Concernant l'usage du téléphone portable, il est précisé que celui-ci est utilisé par les membres de l'équipe enseignante à des fins pédagogiques et de sécurité :

- 1) Les enseignantes l'utilisent parfois pour faire rapidement une recherche sur internet et venir en appui du cours.
- 2) Les enseignantes peuvent avoir besoin de contacter les parents en cas de problème (santé ou autre) concernant leur enfant et nécessitant un contact immédiat, tout en continuant la surveillance du groupe (le seul téléphone fixe accessible étant dans le bureau de la directrice).
- 3) Le portable est utilisé en cas de PPMS pour communiquer entre les différents bâtiments/classes de l'école.
- Quelques précisions sont apportées sur divers points
- Les radiations doivent se faire par une demande écrite des 2 parents.
- Il est particulièrement important de respecter la ponctualité des horaires.
- Les demandes de rendez-vous avec les enseignantes se font par écrit dans le cahier de liaison de l'enfant.
- Le règlement de l'école est adopté à l'unanimité et sera diffusé aux familles au mois de novembre 2018.

4. Vie scolaire

- Structure de l'école, Effectifs et répartitions de classes

- L'école accueille actuellement 112 élèves (1 radiation depuis la rentrée).

12 PS, 18 MS, 20 GS, 12 CP, 12 CE1, 12 CE2, 12 CM1, 11 CM2.

Répartis comme suit : PS/MS : 29 élèves – GS/CM2 : 30 élèves - CE1/CM1 : 29 élèves – CP/CE2 : 24 élèves

- En GS/CM2: Mme Lamboley Véronique occupe les fonctions d'ATSEM. En PS/MS, c'est Mme Etienne Leslie.
- Leur investissement et leur professionnalisme sont salués par l'ensemble de l'équipe enseignante, la directrice et les représentants des parents d'élève. Tous reconnaissent qu'elles réalisent un travail indispensable auprès des enseignantes, facilitent la mise au travail des élèves et veillent à leur sécurité.
- Il y a également 2 AVS au sein de l'équipe qui interviennent chacune auprès de deux élèves différents, dans les classes de PS-MS / CP-CE2 / CE1-CM1.
- L'équipe enseignante demande aux parents dont les enfants auraient besoin d'un suivi extérieur sur le temps scolaire, de s'organiser afin de venir chercher l'enfant aux heures d'ouvertures habituelles des portes de l'école ou aux heures de récréation. Ouvertures des portes : entre 8h20 et 8h30, à 11h30, entre 13h20 et 13h30 et à 16h30. Les récréations se déroulent entre 10h00 et 10h30 le matin et entre 15h à 15h30 l'après-midi.

Les allers-venues, tous comme les retards le matin, perturbent le bon fonctionnement de la classe et des apprentissages, et posent un problème de sécurité, les enseignantes ne peuvent laisser les élèves seuls dans une classe. La ponctualité de chacun est demandée.

- RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté) et Inspection

Mme Bars-Valeyre, psychologue scolaire, intervient prioritairement à l'école pour les dossiers EGPA, les passages anticipés et les demandes de dossiers MDPH, des entretiens individuels avec les élèves en ayant besoin, des observations de classe en maternelle. Elle participera aux équipes éducatives selon la nature des difficultés des élèves et selon sa disponibilité. La directrice de l'école rappelle que la psychologue scolaire peut être contactée directement par les parents sans qu'ils n'aient besoin de passer par l'école. Mme Bars-Valeyre a transmis un mot aux parents via les cahiers de liaison au mois de septembre, sur lequel figure son téléphone ou son adresse mail.

- L'inspecteur de la circonscription de Chaumes-en-Brie pour l'année 2018/2019 s'appelle Monsieur Moulhiac.

Santé et prévention

- Les MS ont passé une visite médicale avec l'infirmière de la PMI (dépistage visuel, auditif, développement du langage...) au mois d'octobre. A la suite de ces tests, elle a adressé un courrier à chaque famille et a recommandé si nécessaire la réalisation d'un bilan auprès d'un spécialiste (ophtalmologiste, orthophoniste...). Elle a fait part oralement de ses constats à la directrice de l'école.

- Concernant la visite médicale des élèves d'élémentaire, l'infirmière scolaire, Mme Retoin, a rencontré tous les CE2 ainsi que 2 élèves de CM2 pour lesquels l'équipe envisage une orientation EGPA.
- Les parents d'élèves interrogent l'équipe sur la prévention menée par la BPDJ (brigade de prévention de la délinquance juvénile) l'an dernier en classe.

Mme Maisonneuve explique que tous les ans la gendarmerie propose des interventions en classe, et que l'an dernier la brigade est intervenue dans deux classes dans le cadre du dispositif de lutte contre le harcèlement. Cela a permis de sensibiliser les élèves au harcèlement, de les aider à réagir dans une telle situation, de pouvoir mettre des mots sur ce qu'il se passe. Les représentants des parents d'élèves saluant le travail qui est déjà réalisé par l'équipe enseignante, souhaiteraient que ce dispositif soit davantage travaillé à l'école.

Cette année, la BPDJ interviendra dans le cadre du permis internet.

Carnets de réussites et livret scolaire unique

L'ensemble de l'équipe enseignante (élémentaire et maternelle) utilisera comme l'an passé Edumoov afin de renseigner les progrès des élèves. Le carnet de réussites sera remis en mains propres et sur rendez-vous aux parents des élèves de maternelle en février 2019 et en juin 2019.

Les bilans trimestriels et le livret scolaire unique seront transmis aux familles 3 fois dans l'année.

- > 1er trimestre : livrets transmis avant les congés de Noël 2018.
- > 2ème trimestre : livrets remis en mains propres en mars 2019 sur rendez-vous.
- > 3ème trimestre : livrets transmis fin juin 2019.

Projet Ecole

- Rappel des grands axes du Projet d'Ecole :
- Orientation 1 : Apprendre à comprendre (améliorer la compréhension des textes, organiser un parcours littéraire, Améliorer la lecture et la compréhension des consignes)
- Orientation 2 : Améliorer les compétences en langue orale et écrite (renforcer les compétences écrites, renforcer les compétences écrites)
- Orientation 3 : Savoir vivre ensemble et respecter l'autre et ses différences (vivre la coopération, réduire les conflits entre élèves)
 - Des décloisonnements sont organisés plusieurs fois dans la semaine pour les élèves de GS et

d'élémentaire. De 15h30 à 16h15, les élèves sont répartis par niveau afin de permettre une organisation optimale de l'emploi du temps visant l'apport des apprentissages dans les meilleures conditions :

Les lundis

GS/CP > Anglais, jeux d'écoute et lecture plaisir jusqu'à Noël, CE2/CM2 > séances de natation au centre aquatique de VEA. Les mardis

GS/CP > EPS avant les congés d'automne et jeux mathématiques jusqu'à Noël, CE2/CM2 > rédaction d'un scénario dans le cadre du projet cinéma.

Les jeudis

GS/CP > EPS, CE2/CM2 > rédaction.

Les vendredis

CE1/CE2 > anglais, GS/CP > EPS, CM1/CM2 > histoire.

Les décloisonnements sont fortement appréciés par les élèves, très engagés dans les activités proposées.

• La communauté du Val d'Europe Agglomération propose aux classes des interventions en EPS et en

Anglais. Les intervenants sont habilités par l'éducation nationale, les projets en EPS sont transmis pour validation à Monsieur l'Inspecteur. Le financement des séances est pris en charge par VEA.

Monsieur Nivard intervient en EPS 1h30 par semaine auprès des élèves de CE1/CM1 et de CE2/CM2.

Mme Laverie anglais intervient 45 min par semaine auprès des CM1 et auprès des CM2.

Il est précisé par l'équipe que les intervenants de Val d'Europe Agglomération ont tous les deux un excellent relationnel avec les élèves.

Les 12 séances de natation (CE2 et CM2) sont financées par VEA (centre aquatique) et le transport par la commune.

• Cette année, Mme Nancey intervient en danse pour les classes de PS/MS/GS et CP les mardis à raison d'une demi-heure par groupe. Le projet pédagogique s'intitule « danse et cinéma ». Ces interventions sont financées par le SIRP.

Manifestations

• Dimanche 11 novembre > cérémonie du centenaire de l'Armistice

Les élèves volontaires de CM1 et CM2 se sont préparés à la lecture des textes de célébration du centenaire de l'armistice, sur la base des archives (1912/1923) de la Mairie de Villeneuve-Saint-Denis. La Mairie a donné son autorisation afin que les élèves puissent avoir accès à ces textes pour préparer la manifestation.

Les élèves de l'école ont également appris La Marseillaise. Ils préparent des gerbes de fleurs en papier crépon, qui seront déposées au pied du Monument aux Morts. La fin de la Manifestation se déroula autour d'un café Républicain proposé par le comité des fêtes pour accueillir notamment les parents des élèves.

Madame le Maire informe le conseil d'une publication dans le journal Le Parisien à l'occasion du centenaire de l'Armistice à Villeneuve St Denis.

• Mardi 18 décembre > Organisation d'une journée sur le thème du cinéma pour les élèves des trois classes d'élémentaire à la salle des fêtes.

Du 22 novembre au 21 décembre 2018, aura lieu le tournage du Téléfilm France Télévision "La Maladroite" d'Eléonore FAUCHER. Le tournage aura majoritairement lieu à l'arrière de la Mairie, puis les mercredis de décembre et un mardi dans les locaux de l'Ecole Les Grands prés. Ce sera pour l'équipe enseignante l'occasion de bénéficier de la présence des équipes de tournage sur place afin de présenter les différents métiers autour du cinéma (scénariste, costume/maquillage, ingénieur du son...), l'équipe de production a proposé de faire visiter aux élèves « le studio de tournage et ses décors »... Madame Le Maire précise que le Téléfilm est adapté du roman d'Alexandre Seurat (2015) et dénonce la maltraitance dont certains enfants sont victimes dans le cadre familial. Le sujet est traité de façon pudique et délicate : les scènes tournées par les enfants de l'Ecole des Grands Prés, recrutés suite au casting réalisé à Villeneuve Saint Denis, seront uniquement des scènes d'écoliers. Le Téléfilm sera diffusé courant Mai-Juin 2019 sur France 2 et sera suivi d'un débat.

Afin de protéger vos enfants, nous vous conseillons de visionner le téléfilm avant d'éventuellement leur diffuser. Et si tel était votre choix, nous vous recommandons d'accompagner vos enfants lors de ce visionnage et de mettre des mots sur les situations de maltraitance évoquées, en abordant ces thèmes en toute pudeur et en toute conscience.

- Mardi 11 décembre > Visite de la médiathèque de Serris Bourg pour les maternelles et CP.
- Mardi 18 décembre > Visite de la médiathèque de Serris Val d'Europe pour les élèves du CE1 au CM2.

Le transport à la médiathèque pour le mois de décembre est offert par la société Transdev, grâce à une intervention de Mme Le Maire ayant trouvé que les tarifs de la société facturés à l'école l'an dernier étaient trop élevés.

Deux autres visites sont programmées au troisième trimestre.

Vendredi 21 décembre 2018 > Goûter-chorale de Noël.

Les parents seront conviés en classe le matin, sur inscription auprès des enseignantes, pour venir confectionner des pâtisseries avec les élèves. La chorale débutera vers 16h45 puis elle laissera place à une dégustation des gâteaux réalisés le jour-même. Un marché de Noël sera organisé également après la chorale.

- Mardi 17 janvier 2019 et le mardi 16 avril 2019 > Séances de cinéma au « Studio31 » de Chessy pour tous les élèves.
- Samedi 11 mai > Exposition d'arts plastiques sur le thème du « cinéma ».
- Samedi 30 juin > Fête de l'école avec spectacle musical à 11h puis après-midi jeux jusqu'à 17h.

Les manifestations font l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Inspection académique, transmise à la Gendarmerie (goûter chorale, exposition, fête de l'école).

Pour les sorties scolaires qui dépassent le temps scolaire (temps de midi par exemple), les enseignantes ont besoin d'une autorisation parentale dûment complétée.

5. Sécurité

- Le plan Vigipirate est toujours activé, aussi les locaux ne sont pas ouverts aux parents sur le temps scolaire, sauf autorisation préalable de la directrice : c'est le cas notamment pour les ateliers jeux mathématiques et cuisine...

 Quelques retards sont constatés le matin : il est rappelé que l'école ouvre à partir de 8h20 et qu'elles ferment à 8h30. Les enseignantes ne peuvent laisser leurs élèves sans surveillance pour venir ouvrir les portes après cette heure. Aussi, il est
- demandé aux parents de faire leur maximum pour respecter les horaires.

 Le premier exercice de mise en sureté externe (« type incendie ») s'est déroulé le 04 octobre pour le bâtiment élémentaire et le 05 octobre 2018 pour le bâtiment maternelle. Le point de ralliement est matérialisé par un panneau installé au niveau du verger (derrière le parking enseignant et la classe maternelle).

Le bâtiment élémentaire a été évacué en 3min57'. Le bâtiment maternelle a été évacué en 3min31' (Temps mis pour évacuer entièrement les bâtiments, rejoindre le point de ralliement compter les élèves et faire un appel nominatif).

D'autres exercices d'évacuation « type incendie » seront effectués en cours d'année 2019, mais les élèves et/ou les enseignantes n'en seront pas informés à l'avance. L'objectif des exercices d'évacuation est d'acquérir les bons réflexes en cas d'incendie.

- L'équipe est dans l'attente des instructions pour l'exercice de mise en sûreté interne (PPMS « intrusion attentat ») qui doit se dérouler en novembre/décembre et sollicite l'aide de la mairie pour accompagner le déroulement de l'exercice (2 ou 3 observateurs). Un mot sera collé dans les cahiers pour avertir les parents de la date retenue et des objectifs visés.
- L'équipe précise qu'à l'école primaire les élèves sont sensibilisés à la prévention des risques, aux missions des services de secours, aux gestes de premiers secours et aux règles générales de sécurité.

6. Bilan financier de la coopérative

- Les comptes de la coopérative affiliée à l'association départementale OCCE77 sont contrôlés par un commissaire aux comptes. Deux parents d'élèves les ont vérifiés avant transmission : M. Monestier et Mme Thrinh (cahier des pièces comptables, saisie informatique des recettes et dépenses, relevé bancaire du mois d'Août 2018).
- Cette année, Mme Baudrier est mandataire de l'OCCE772251.
- Solde en fin d'exercice (31/08/2017): 3542 €. L'équipe ayant souhaité mettre de l'argent de côté pour le financement d'une prochaine classe de découverte.
- Principales dépenses pour l'exercice en cours (depuis septembre 2018) : affiliation OCCE et assurance 279 €, achat des livres photos pour revente 522 €, matériel de sciences 135 €, ingrédients pour ateliers cuisine en maternelle, achat de petits tapis en maternelle...
- Principale recette depuis le début de l'exercice : 800 € subvention communale.
- L'appel à cotisation sera diffusé dans les cahiers de liaison en novembre.
- Les représentants mairie précisent que la subvention SIRP sorties scolaires 3600€ (soit 900€ par classe) pour l'année en cours sera versée prochainement.
- Les photos scolaires sont programmées le 21 mars 2019.
- Les Représentants des parents d'élèves proposent, afin de lever un maximum de fond, de réfléchir à une infographie spécifique mettant en valeur les Projets d'Ecole et l'ensemble des manifestations réalisées et à venir, afin que, lors de la prochaine communication d'Appel aux cotisations, les parents puissent être sensibilisés quant à leur rôle et l'importance de leur participation, selon les possibilités financières de chacun, au financement d'une partie des Projets et Manifestations de l'Ecole.

8. Questions des parents aux représentants mairie/RPI et aux enseignantes

Rupture du RPI

Les élèves domiciliés à La Route dépendront à compter de la rentrée 2019-2020 de l'Ecole de Favières, à l'exception d'un élève bénéficiant d'une dérogation pour des raisons de santé, qui restera scolarisé à l'école Les Grands Prés de Villeneuve St Denis. Les maires des deux communes sont favorables à la fin du RPI.

En septembre 2019, l'Ecole de Favières ouvrira une troisième classe, les élèves seront repartis en double ou triple niveau avec des effectifs inférieurs à ceux de Villeneuve St Denis.

Madame Fournot confirme qu'une réunion sera prochainement organisée par la Mairie de Favières pour les parents des élèves domiciliés à La Route qui feront leur rentrée à l'Ecole de Favières en septembre 2019.

Elle explique qu'un sondage est effectué par la commune de Favières pour connaître les besoins des familles en terme de garderie périscolaire (7h30-8h30 / 16h30-19h) et de centre de loisirs pour les vacances scolaires (la première semaine des vacances).

La garderie périscolaire des élèves domiciliés à La Route se fera dans le hameau, puis un ramassage scolaire accompagnera les élèves du lieu de garderie jusqu'à l'Ecole de Favières ; et inversement pour le retour de l'Ecole, laissant libre choix aux parents d'aller soit rechercher leurs enfants à l'Ecole de Favières directement, soit sur le lieu de garderie de La Route. Le coût moyen prévu pour cette garde est fixé à 1 euro par heure.

Les Représentants des parents d'élèves demandent que les familles de La Route puissent être destinataires de ce sondage afin qu'ils puissent faire entendre également leurs besoins pour la rentrée 2019-2020.

Aujourd'hui les parents des élèves domiciliés à La Route utilisant les services du transport scolaire pour se rendre à l'école Les Grands Prés payent un forfait de 50 euros par an. La Mairie de Favières s'engage à ce que le coût de transport pour l'Ecole de Favières ne subisse pas de hausse par rapport à celui payé par les familles à ce jour.

Les parents élus demandent qu'une visite de l'école de Favières soit proposée aux élèves de La Route en fin d'année scolaire. Concernant les démarches administratives, les parents d'élèves seront reçus en rendez-vous par la directrice de l'école de Favières. Les dossiers scolaires seront transmis directement d'une école à l'autre.

Collège

A ce jour, le Collège de secteur est celui de Tournan-en-Brie. Les Représentants des parents d'élèves souhaitent savoir si l'intégration de la communauté du Val d'Europe Agglomération pourrait impliquer un changement de sectorisation pour le collège. Madame le Maire précise que la carte scolaire sera probablement amenée à évoluer : la possibilité d'un changement de collège de secteur dans les années à venir va être étudiée. Le lycée de secteur étant déjà celui de Serris.

Toutefois, il est rappelé que le temps de transport en bus est de 20 minutes pour rejoindre Tournan alors qu'il est de 40 minutes pour rejoindre Serris...

Grève du lundi 12 novembre 2018

Les enseignantes de GS-CM2 et CE1-CM1 informent qu'elles exerceront leur droit de grève le lundi 12 novembre 2018 pour exprimer leurs inquiétudes face à la dégradation de leurs conditions de travail et d'enseignement, et dénoncer ainsi le sureffectif d'élèves dans les salles de classe. Une grande réflexion a été portée pour cette année scolaire pour favoriser l'apprentissage de la lecture par les CP, d'où la répartition CP-CE2 (classe ayant le plus petit effectif de l'école)...

Les enseignantes précisent qu'elles se présenteront aux portes de l'Ecole lundi à 8h20 et se rendront disponibles pour répondre aux interrogations que pourraient avoir les parents des élèves concernés par cette grève.

Les représentants des parents d'élèves proposent qu'une pétition à destination de Monsieur l'Inspecteur soit ouverte à la signature des parents souhaitant dénoncer le sureffectif d'élèves allant croissant depuis 3 années consécutives sans qu'une ouverture de classe supplémentaire ne soit à priori envisagée pour la rentrée 2019.

9. Informations transmises par la mairie

Centre de loisirs des Vacances de Noël

La Mairie demande que les parents viennent rechercher leurs enfants au plus tard à 16h30 le 24 décembre. L'accueil se terminera exceptionnellement plus tôt le jour du réveillon. La garderie sera fermée le mardi 25 décembre 2018. Les autres jours (26, 27 et 28 décembre) restent inchangés (accueil possible de 7h30 à 19h, sur inscription auprès de la Mairie).

Parution de l'activité piscine dans le Bulletin Municipal de Janvier 2019

La communauté du Val d'Europe Agglomération s'est engagée à faire paraître une publication sur le dispositif d'apprentissage de la natation au bénéfice des élèves d'élémentaire : des photos (sans portraits) présenteront les matériels et les équipes en charge du dispositif.

Acquisition matériel informatique

Le SIRP va faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le bureau de direction en remplacement de l'ancien devenu non fonctionnel.

• Assurance suite aux inondations

Le défaut de conception du bâtiment de l'Ecole provoquant des infiltrations dans les murs a été constaté par l'expert de l'assurance. Plusieurs mois se sont écoulés depuis la constatation des dégâts par l'expert, la Mairie s'engage à recontacter d'extrême urgence l'Assurance pour faire avancer plus rapidement le dossier d'indemnisation et procéder au démarrage des travaux de réhabilitation.

Repas BIO

Madame le Maire s'engage à ce qu'un repas "BIO" soit proposé à la cantine chaque semaine à compter de la rentrée 2019. Cela n'est pas possible cette année, car il faut attendre la signature du prochain contrat avec la société de restauration. Toutefois, depuis la rentrée 2018-2019, deux produits "BIO" (laitage, fruits, ...) sont proposés chaque semaine aux élèves.

• Publicité par VEA

Il est possible d'obtenir, par l'intermédiaire de la communauté du Val d'Europe Agglomération, des publications presse sur tout le bassin du Val d'Europe.

Ainsi, il devient possible de communiquer sur tout type de Manifestations organisées sur la commune de Villeneuve-Saint-Denis pour y convier un maximum de public et ainsi rentabiliser au maximum ces manifestations.

Date du prochain conseil d'école

- CE n°2 > mardi 12 mars

Rédigé à Villeneuve St Denis, le 12/11/2018

Mme Cavigioli, Secrétaire de séance

Mme Debout, présidente du conseil d'école